



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 41
Mercredi 12 novembre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la Commune de Grandval soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: La Gaillarde (10038)

Localité: Es Pétats – La Gaillarde

Coordonnées: 2 598 783 / 1 236 774

Projet: Revitalisation ruisseau de la Gaillarde

Le projet concerne la remise à ciel ouvert et le déplacement du ruisseau de la Gaillarde sur les parcelles nos 1141, 1142, 1143 de la municipalité de Grandval

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEau, art. 11 LCPE)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)
- Atteintes aux haies et bosquets (art. 18 LPN, art. 27, al. 2, LCPN)

Zones/objets protégés: Secteurs de protection des eaux üB et Au; Végétation des rives; Haies / bosquets

Délai de publication et de recours: du 5 novembre 2025 au 5 décembre 2025

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Grandval

Piquetage: L'axe du ruisseau est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 30 octobre 2025

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Avenir Berne romande: ouverture des services dans le Jura bernois et à Bienne

Les administrations cantonales situées à Moutier déménagent d'ici à la fin de l'année pour accueillir le public dans leurs nouveaux locaux. Les déménagements des services bernois sont programmés en fonction de leurs propres impératifs et de la disponibilité des locaux qu'ils occuperont.

Services avec accueil du public

Intendance des impôts Région Jura bernois-Seeland (imposition des entreprises, encaissement, AVOR/services postaux et guichet)

Ouverture du guichet (taxation, perception)
Date: 17.11.2025

Adresse: Place de la Gare 10, 2502 Bienne (provisoire avant Tavannes Machines)

Un guichet sera disponible à terme pour la population dans le centre administratif Tavannes Machines.

Office des poursuites du Jura bernois-Seeland / Office des faillites du Jura bernois-Seeland

Ouverture du guichet
Date: 1.12.2025

Adresse: Sur le Brassiège 3, 2605 Sonceboz-Sombeval (provisoire avant Tavannes Machines)

Office des poursuites, agence du Jura bernois:
031 635 39 50

Office des faillites, agence du Jura bernois:
031 635 95 50 (nouveau)

Tribunal régional (agence du Jura bernois) / Ministère public (agence du Jura bernois) / Ministère public des mineurs (antenne du Jura bernois) / Autorité régionale de conciliation (agence du Jura bernois)

Ouverture du guichet
Date: 5.1.2026

Adresse: Rue de l'Union 13, 2502 Bienne (provisoire avant Tavannes Machines)

Les agences des autorités judiciaires du Jura bernois restent joignables par courriel, ainsi que par téléphone selon les horaires habituels d'ouverture de leur centrale téléphonique dont les numéros restent inchangés.

Police territoriale

Pour les services de police, la population peut d'ores et déjà s'adresser au guichet du poste de Tavannes, dont les horaires d'ouverture seront élargis début 2026. Le guichet du poste de Moutier reste accessible jusqu'au 30 décembre 2025

Adresse: Grand-Rue 1, 2710 Tavannes (provisoire avant Tavannes Machines)

Services sans accueil du public

Intendance des impôts, Région Jura bernois-Seeland (taxation des particuliers)

Date: 24.11.2025

Adresse: Sur le Brassiège 3, 2605 Sonceboz-Sombeval, (provisoire avant Tavannes Machines)

Police mobile du Jura bernois

Date: 12.2025

Adresse: Beau Site 7, 2723 Loveresse

Police territoriale et sûreté régionale

Date: 12.2025

Adresse: Grand-Rue 66, 2732 Reconvilier (provisoire avant Tavannes Machines)

Site d'information

Toutes les informations cantonales relatives au projet Avenir Berne romande (actualité, constructions, documentation et historique) se trouvent sur la page Internet Avenir Berne romande et transfert de Moutier.

Responsable: Direction des travaux publics et des transports (DTT)



Belprahon

Avis de construction

Requérants et Propriétaires fonciers: Droux Gilles et Martine, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Fringeli Daniel, Rue Saint-Henri 18, 2800 Delémont

Projet: Agrandissement du séjour et de la terrasse extérieure

Emplacement: Parcelle N° 539, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2025 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Hänzi Fabien

Auteur du projet: KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Adresse du projet: Sablonnière 65, parcelle 337, 2735 Champoz

Description du projet: Construction d'un garage voiture env. 85 m² au sous-sol d'une maison individuelle existante. Le garage fera office de terrasse au niveau supérieur. Sur cette terrasse est prévu un couvert de 26 m². Nouvelle citerne prévue dans le sol derrière la maison pour récupérer les eaux pluviales.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 12 novembre au 12 décembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 7 novembre 2025

Commune mixte de Champoz



Crémines

Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2025

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2025 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 25 septembre au 14 octobre 2025).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 20 octobre 2025.

Crémines, le 12 novembre 2025

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérants: Séverine et David Grossert, rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle 64, rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Zone: VA

Projet: Construction d'une place couverte (carport)

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande jusqu'au 3 décembre 2025, inclusivement, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit,

dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>.

Eschert, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Fermeture de la charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la Charrière d'Eschert allant de la fin du chemin goudronné (2^e bovi-stop) au croisement avec la Charrière de Grandval, pour toute la saison hivernale, à savoir:

Du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines. Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Assemblée communale du 15.12.2025

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale le lundi 15 décembre 2025 à 20h à la maison communale d'Eschert.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
3. Discuter et approuver le Règlement relatif à l'école à journée continue (EJC)
4. Discuter et approuver des crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (mobiliier scolaire)
5. Discuter et approuver des crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (dépendances périodiques de fonctionnement)
6. Discuter et approuver le budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
7. Discuter et approuver le budget 2026 de la Commune Mixte d'Eschert avec:
 - ° La quotité d'impôt inchangée
 - ° La taxe immobilière inchangée
 - ° La taxe d'exemption inchangée du service actif dans le corps de sapeurs-pompiers
8. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour le captage de l'Envers
9. Discuter et approuver un crédit supplémentaire pour le PAL
10. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour Le Creux
11. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour La Rauss
12. Discuter et approuver le décompte du crédit d'investissement de la Loge aux Vaches
13. Promotions civiques
14. Divers

Les documents relatifs aux points 1 à 5 sont disponibles au Secrétariat communal 30 jours avant l'Assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouvertures.

Un éventuel recours contre la modification du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire,

Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau, dans les 30 jours après l'Assemblée communale.

Les budgets mentionnés sous chiffre 6 et 7 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant les 30 jours précédant l'Assemblée communale, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formulé contre un acte législatif communal dans les 30 jours après l'Assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 12 décembre 2025

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 11 décembre 2025, à la salle de Parioise à 19h.

Ordre du jour

- 1) Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision);
- 2) Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art. 10 concernant la composition de la commission scolaire (décision);
- 3) Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision);
- 4) Crédit d'engagement du syndicat scolaire élargi du Grand Val de CHF 180'000.00 pour l'équipement (mobiliier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val. (décision);
- 5) Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val;
- 6) Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val.
- 7) Discuter et voter les modifications du règlement sur le personnel et les traitements de la Municipalité de Grandval;
- 8) Discuter et voter le budget 2026 de la Municipalité de Grandval;
- 9) Divers.

Les budgets cités aux points 1, 5 et 8 ainsi que les règlements et modifications de règlements énumérés aux points 2, 3 et 7 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un éventuel recours contre le règlement d'organisation du syndicat scolaire élargi du Grand Val (point 2 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 7 janvier au 5 février 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

L'assemblée ordinaire de la commune bourgeoise de Grandval est fixée au

Samedi 13 décembre 2025 à 14 heures,
à la salle de paroisse de Grandval.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19.5.2025
2. Budget 2026
3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Constitution d'un droit de superficie et de servitude pour la mini-step à Raimeux sur la parcelle 732 de Grandval
5. Nommer un ou plusieurs délégué(s) pour l'assemblée des délégués du Syndicat forestier du Raimeux et environs
6. Communication(s) du conseil de bourgeoisie
7. Divers et imprévus

Grandval, le 10 novembre 2025

Conseil de bourgeoisie



Loveresse

Avis de construction

Requérants : Secchi Pierrick et Aurélie, Les Vies 26, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : KD Architecture, Kipfer Danaël, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : Parcelle N° 609, Les Vies 26, 2732 Loveresse

Description du projet : Transformation intérieure des appartements du 1^{er} et 2^e pour créer un duplex. Agrandissement des velux existants. Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + création d'un balcon en façade Ouest. Démontage du canal de cheminée Est.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction : Zone Centre Ancien, Périmètre de protection des sites.

Dépôt public : du 12.11.2025 au 12.12.2025.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 10 novembre 2025

Conseil communal

Assemblée communale du lundi 8 décembre 2025, à la Fondation Rurale interjurassienne, Beau-Site 9, à 20h

Nouvelle publication - correctif

Ordre du jour

1. Accepter un crédit de CHF 50'000.- pour les travaux de réfection d'un secteur de la rue «Les Vies».
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.

3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2026.

4. Nomination du/de la VicePrésident/e de l'Assemblée communale pour une nouvelle période de 4 ans (2026-2029).

5. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée communale, le budget 2026 est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 45 jours après l'Assemblée communale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Loveresse le 30 octobre 2025

Conseil communal



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Ferreira de Almeida, Orgerie 78, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : GobatTech, En Genevret 11, 2824 Vicques

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau avec module extérieur placé au Nord du bâtiment. Sur parcelle N° 865 du ban de Perrefitte, lieu-dit «Orgerie»

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2025 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 12 novembre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

En raison d'une formation du personnel, l'administration communale sera fermée l'après-midi du lundi 17 novembre 2025.

Souboz, le 12 novembre 2025

Secrétariat communal

Service des repas à domicile

Suite au sondage effectué ce printemps, le Conseil communal de Petit-Val a pris la décision de mettre en place une offre de repas à domicile pour les habitants de la commune en collaboration avec le service des Repas à Domicile de Moutier et environs, sous réserve de trouver un nombre suffisant de bénévoles pour la livraison des repas.

Un formulaire d'inscription a été envoyé en tout-ménage aux habitants de la commune et peut-être consulté sur le site internet www.petit-val.ch (actualités).

Le Conseil communal vous invite à une séance d'information sur ce futur service

le mardi 18 novembre 2025 à 20h
à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan

Monsieur Alain Claude, président du service des Repas à Domicile de Moutier et environs participera à ce moment d'échange et nous présentera son service. Il sera accompagné par une bénévole-livreur.

Soyez les bienvenus que vous soyez intéressés à être bénéficiaire de cette prestation, que vous envisagiez d'être bénévole pour la livraison (avec dédommagement symbolique de CHF 20.- par tournée) ou que vous ayez simplement envie d'en apprendre plus sur ce service.

Souboz, le 12 novembre 2025

Conseil communal



Saicourt

Assemblée municipale du 15 décembre 2025 à 20h à la halle polyvalente «Pré Paroz» Le Fuet

Ordre du jour:

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de lavoirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 12 novembre 2025

Conseil municipal

Informations communales

Mesures hivernales 2025/2026

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance, le bureau municipal sera fermé le vendredi 14 novembre 2025.

Le Fuet, le 12 novembre 2025

Conseil municipal



Saules

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacances, etc... pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 21 novembre 2025.

Contributions communales aux frais de traitement dentaire des enfants en âge de scolarité (1H - 11H): Les factures de frais dentaires doivent impérativement être accompagnées du décompte de prestation de la caisse maladie, ceci dans le but de déterminer le montant net à charge des parents. Pour les traitements orthodontiques, la première demande de subvention doit être présentée au moyen du formulaire officiel fourni par les Editions scolaires du canton dûment rempli par le dentiste traitant ainsi que par le dentiste-conseil cantonal.

En l'absence de ces documents dans le délai imparti, votre demande ne sera pas traitée.

Saules, le 6 novembre 2025

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de modification horaire

Le secrétariat fermera exceptionnellement à 17 h 30 le lundi 17 novembre 2025.

Merci pour votre compréhension.

Sorvilier, le 12 novembre 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Bianca et Cédric Tillmann, Rue des Fleurs 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: GINAA architectes Sàrl, Rue du Chantier 11, 2503 Bienne.

Projet: agrandissement, par l'adjonction d'un volume non-chauffé en sous-sol et la création d'une terrasse, du bâtiment Rue des Fleurs 2 sis sur la parcelle N° 1087 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 décembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 novembre 2025

Le chef des travaux publics



Valbirse

Conseil général du 24 novembre 2025

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 24 novembre 2025, à 19 h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2026
 - a) Présidence
 - b) Première vice-présidence
 - c) Deuxième vice-présidence
 - d) Deux scrutateurs
5. Approbation d'un crédit de CHF 341'000.- pour la réfection de deux salles de classe au Collège à Malleray
6. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la rénovation de l'ancien stand de tir à Bévillard
7. Réponse à l'interpellation 2025-01 «Entretien des voies communales»
8. Réponse à la motion 2025-01 «Réduction et maîtrise des coûts du Service social Centre Orval»
9. Réponse à la motion 2025-02 «Retour à l'équilibre durable, sans sacrifier l'accessibilité ni la qualité du service public»
10. Budget 2026
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2026
11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
12. Informations de la Commission scolaire
13. Informations du Conseil communal
14. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

Les séances du législatif sont ouvertes au public et la documentation est disponible sur www.valbirse.ch (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévillard, le 4 novembre 2025

Bureau du Conseil général

Travaux à Champ-Martin pour le terrain synthétique

Comme annoncé par le canton en août dernier, Valbirse fait partie des dix communes sélectionnées pour bénéficier d'une surface en gazon synthétique. Ce nouvel équipement sera installé au

sud de la place de sport de Champ-Martin, sur une zone en enrobé que la commune a décidé de créer.

Les travaux de construction de cette zone débuteront cette semaine, avec des préparatifs exécutés la semaine passée, incluant notamment l'abatage de trois arbres en raison des problèmes liés à leurs racines et feuillage. De nouveaux arbres seront replantés à un endroit encore à définir, en compensation de cette suppression.

Le terrain, d'une superficie de 24 mètres de large sur 44 de long, viendra compléter la palette des infrastructures déjà existantes à Champ-Martin, à savoir une halle, une place en tartan et une zone herbeuse. Cette nouvelle surface en gazon synthétique offrira la possibilité de pratiquer certains sports même en hiver. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une politique cantonale visant à soutenir l'engouement pour le football féminin engendré par l'Euro.

La commune se réjouit de cette offre supplémentaire et remercie chaleureusement le canton. Des informations complémentaires seront communiquées une fois l'installation terminée.

Bévillard, le 10 novembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Appel aux héritiers Jacqueline Sophie Boillat

Défunt: Jacqueline Sophie Boillat

Lieu d'origine: Loveresse

Nationalité: Suisse

Date de naissance: 11.06.1965

Date de décès: 28.07.2025

Dernier domicile connu 2732 Reconvilier

Appel aux héritiers:

Indications sur les personnes appelées:

Les héritiers de la défunte ne sont pas tous connus.

Remarques juridiques:

Les personnes appelées sont invitées à s'annoncer au point de contact dans le délai indiqué.

Il importe ce faisant qu'ils présentent les documents attestant de leur qualité d'héritier, faute de quoi ils ne pourront être pris en considération dans la succession. Publication selon les art. 555 et 558, al. 2, CC.

Délai: 12 mois

Point de contact:

Etude de notaires Boris Hunsperger

c/o Lisa Langel - Muñoz

Grand-Rue 20

2732 Reconvilier

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Syndicat Elagi du Grand Val

Ordonnance du règlement d'organisation

Lors de sa séance de commission scolaire du 23 septembre 2025, la commission scolaire du syndicat scolaire élargi du Grand Val a adopté l'ordonnance du règlement d'organisation qui régit le fonctionnement du syndicat.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat sur demande de rendez-vous.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente

publication auprès de la préfecture du Jura Bernois.

Grandval, le 6 novembre 2025

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Convocation et ordre du jour à l'Assemblée générale de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Jeudi 18 décembre 2025 à 19h30, en salle de paroisse de l'Eglise (sous le funiculaire).

Appel

1. Nomination d'un scrutateur
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée de Paroisse du 2 avril 2025
3. Budget 2026 et fixation de la quotité d'impôts 2026, lecture, votation

4. Election du Président, des membres du conseil de Paroisse, du secrétaire, du caissier et des réviseurs

5. Informations pastorales y compris les résultats du sondage amical

6. Informations concernant les travaux de l'église

7. Divers et imprévus

Saint-Imier, le 6 novembre 2025

Le Conseil de Paroisse

Syndicat d'Épuration des eaux de Tavannes et Environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat

qui aura lieu

Mercredi 17 décembre 2025 à 19h30

Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du 18 juin 2025
3. Nomination d'un nouveau membre du comité en remplacement de Monsieur Marc Voiblet
4. Nomination d'un nouveau président du SETE en remplacement de Monsieur Marc Voiblet
5. Budget 2026
6. Informations travaux en cours
7. Divers

Saules, le 12 novembre 2025

Le comité du SETE

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

Heures d'ouverture:

secretariat@tavannes.ch

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h

Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Vendredi:
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone:

Courriel:

Site internet:

032 491 61 61

info@valbirse.ch

www.valbirse.ch

facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch